

## DELIBERATION CR019-2022

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**

**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**

**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;**

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Recherche le 23 mai 2022 ;**

**Objet de la délibération : Allocations UA sur projet 2022 – Liste complémentaire des allocations doctorales et post-doctorales**

**La Commission de la Recherche réunie le 31 mai 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

La liste complémentaire des allocations doctorales et post-doctorales UA sur projet 2022 est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

**Christian ROBLÉDO**  
*Président*  
*de l'Université d'Angers*  
**Signé le 09 juin 2022**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Mis en ligne le : 10 juin 2022**

## ALLOCATIONS UA SUR PROJET 2022 – Liste complémentaire des allocations doctorales et post-doctorales

### Liste complémentaire UA Allocations doctorales et post-doctorales

Pôle de recherche	Unité / Classement	Classement SFR	ED	Encadrant	Demande	LP/LC
LL-SHS	TEMOS	4/4	STT	Philippe BLAUDEAU	UA/Région SHS	LC1
Vég & Env	SIFCIR	2/5	VAAME	Valérie RAYMOND	UA/ALM	LC2
LL-SHS	CLIPSY	4/5	ELICC	Claudine COMBIER	UA/ARS	LC3
Santé	INCIT <u>ATOMyCA</u>	1/1	-	Estelle MARION	P Doc 12 mois ALM	LC4
LL-SHS	<u>Granem</u>	2/2	-	Gaëlle PANTIN -SOHIER	P Doc 12 mois ALM	LC5
Vég & Env	IRHS	4/5	-	Thomas GUILLEMETTE	P Doc 6 mois UA /6 mois ALM	LC6

POUR VOTE